



# FESTIVAL PSY DE LORQUIN

5 rue du général De Gaulle  
57790 LORQUIN

[cnasm@orange.fr](mailto:cnasm@orange.fr) / ☎ 03.87.23.14.79

## REGLEMENT

### INSCRIPTION

*Article 1 :* L'inscription du film est gratuite, **chaque film donne droit à 2 entrées gratuites au Festival à ses représentants.**

Aucun droit à l'image ne pourra être demandé par les ayants droits une fois l'inscription effectuée.

*Article 2 :* **Les frais de transport, d'hébergement ou de bouche ne sont pas pris en charge par l'association.**

*Article 3 :* Tout document audiovisuel dont le thème est en accord avec les objectifs du Festival et **réalisé dans l'année ou l'année précédente** peut concourir. Nous nous réservons le droit de refuser tous films qui ne conviendraient ni à l'éthique, ni aux objectifs du Festival.

*Article 4 :* La date limite de prise en compte des films est fixée pour le Festival 2018 au **03 avril 2018.**

L'inscription d'un film est soumise à la réception par le Festival **de la fiche d'inscription complétée ainsi que de deux copies DVD du document.**

*Article 5 :* les films ayant été programmés au festival les années précédentes ne pourront plus être présentés.

*Article 6 :* Aux vues des problèmes techniques inhérents aux DVD, nous nous réservons le droit d'annuler toute projection pour cause de défaut de lecture et de changer la programmation en conséquence. Ceci sera fait dans le plus grand respect possible de tous.

### PRESENTATION AU PUBLIC

*Article 7 :* Seuls les films parvenus avant la date limite, seront proposés au public, donc **projetés en salle.**

Après avis du Bureau, des films plus anciens peuvent être présentés au public, mais **sans pouvoir concourir.**

### CONCOURS

*Article 8 :* Une sélection de films sera présentée au jury et concourra pour les prix qui seront proclamés tous les ans.

**Un comité de visionnage**, émanation du Bureau du Festival, proposera cette sélection au jury. Le comité de visionnage se réserve tout droit de refuser la diffusion des films ne respectant pas les principes d'éthique et les objectifs du Festival.

### ARCHIVE

*Article 9 :* L'inscription d'un film implique l'envoi de deux copies qui seront conservées après programmation pour archivage.

Président

FABRE FALRET  
Philippe

Vice-président

BOUVAREL  
Alain

Trésorière

WOLFF  
Geneviève

Secrétaire

HENNION  
Annick

Responsable  
de la structure CNASM

SPRENG  
Michael